

Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones
10^e session

10-14 juillet 2017, Palais des Nations, Genève

Informations pratiques

Contacts:	Pour plus d'information et toute question: expertmechanism@ohchr.org
Inscription:	<p>Les participants doivent (i) s'inscrire en ligne sur http://reg.unog.ch/event/16576/; (ii) présenter une lettre de demande d'accréditation (sur papier à en-tête officiel de l'organisation, signée par un cadre, demandant la participation de leur délégation à la dixième session et indiquant les noms des membres de la délégation) à travers le système d'accréditation en ligne; et (iii) recevoir un e-mail de confirmation du secrétariat du MEDPA.</p> <p>Les participants devront aller chercher un badge dès leur arrivée aux Nations Unies, et ce avant même d'assister à la session. Vous pouvez obtenir ces badges au :</p> <p>Palais des Nations – Entrée de la Sécurité Portail Prégny , 8 – 14 Avenue de la Paix 1211 Genève 10 Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h</p> <p>Vous devrez présenter votre passeport ou autre pièce d'identité ainsi que la confirmation de votre inscription en ligne. Il est fortement conseillé d'être à la porte de Prégny, au moins une heure avant le début de la séance. Les retards sont fréquents et les files d'attente peuvent être longues.</p> <p>Les visiteurs ne peuvent pas entrer par la porte de la Place des Nations et doivent se diriger vers le portail de Pregny.</p>
Voyage et visa:	<p>Chaque participant est responsable de prendre les dispositions nécessaires pour son voyage et pour l'obtention d'un visa. Contactez la représentation suisse la plus proche (ambassade ou consulat) pour déterminer si un visa est nécessaire (www.eda.admin.ch/eda/en/home/rep.html). Prévoyez suffisamment de temps pour votre demande de visa (dates limites de dépôt).</p> <p><u>Participants ayant besoin d'un visa</u> : S'il vous plaît assurez-vous de cliquer sur la case indiquant que vous avez besoin d'un visa lorsque vous vous inscrivez donc le secrétariat est conscient de votre besoin d'un visa et peut émettre une lettre de soutien de visa pour qu'elle soit envoyée à temps.</p> <p>Veillez noter que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme n'est pas en mesure de couvrir vos frais de voyage, logement, assurance, ou autres dépenses qui pourront être occasionnés lors de votre séjour à Genève.</p>
Lieu:	Palais des Nations, Avenue de la Paix 14, CH-1211 Genève 10, Suisse Salle XX , Bâtiment E, 1ere étage.
Pour des informations actualisées: http://www.ohchr.org/EN/Issues/IPeoples/EMRIP/Pages/Session10.aspx	